



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

# **PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE**

## **ANNEE 2017**

**Appel à propositions d'actions 2017 n° 2 :**  
***Dans le cadre du Programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion » 2014 - 2020***  
***Cofinancé par le Fonds Social Européen***

**Réunion Publique le  
jeudi 06/10/2016  
à 9h30 à la CdA de La  
Rochelle  
Bâtiment Vaucanson  
à Périgny**

## NOTE DE CADRAGE

*La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le Département et l'Etat ont décidé de poursuivre le Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi sur les années 2015 à 2020 afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi et d'éviter l'inscription dans le chômage de très longue durée.*

*De 2015 à 2017, un accompagnement renforcé et personnalisé est mis en place pour 2 500 personnes de l'agglomération rochelaise soit demandeurs d'emploi de longue durée soit en parcours emploi dans une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) avec un agrément délivré par Pôle emploi selon les profils suivants :*

- 40% de bénéficiaires des minima sociaux dont rSa, ASS...*
- 5% de jeunes de - 26 ans, sans qualification ou avec une qualification inopérante sur le marché du travail, ou ayant une situation sociale reconnue comme difficile par la Mission Locale ou Pôle emploi, et ou de 25 ans suivis par un conseiller Mission Locale afin de prévenir une rupture d'accompagnement,*
- 20 % de personnes de 50 ans et plus avec une attention particulière pour les personnes de plus de 55 ans.*
- 70 % de personnes peu ou pas qualifiées (niveau V -CAP-BEP...-et infra V).*
- 54% de femmes.*
- 30% de personnes issues des quartiers prioritaires « politique de la ville » Mireuil, Villeneuve les Salines et Port Neuf ainsi que des quartiers dits « en veille active » soit Laleu et La Pallice (notamment les secteurs des Sablons, Chirons longs, bâtiment S et Guiardes) à La Rochelle ainsi que la résidence Pierre Loti à Aytré.*

Pour l'année 2017, le PLIE se fixe comme objectifs quantitatifs :

- le suivi de 1 000 personnes dont celles déjà en parcours PLIE*
- A l'issue de leur parcours dans le PLIE, 50% des participants minimum devront être en emploi ou en formation qualifiante.*

Pour permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le protocole PLIE pour l'année 2017, tout organisme intervenant auprès des publics résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle dans le domaine de l'insertion professionnelle peut proposer une action et solliciter le concours du FSE au titre du programme opérationnel national sur l'axe 3 «lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion».

# I. OBJET DE L'APPEL A PROPOSITIONS 2017

---

Cet appel à propositions concerne des opérations d'accompagnement renforcé, de relation entreprise et d'animation.

- **Pour l'Objectif Spécifique 1 dit OS 3.9.1.1 Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.**

## Dispositif 1.1 - Actions d'Accompagnement renforcé des participants du PLIE

- **OBJECTIFS ATTENDUS :**

Il s'agira de la mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne. Les accompagnements peuvent être de type Accompagnement au Retour à l'Emploi et Dans l'Emploi, Accompagnement au Développement du Projet Professionnel, accompagnement spécifique...

L'accompagnateur intervient en tant que référent de parcours. C'est lui qui coordonne et pilote le parcours d'insertion des participants de son portefeuille.

La dynamique du parcours engagé par le participant est de la responsabilité de l'accompagnateur. Il intervient auprès des participants, dynamise leurs projets en articulant des temps individuels et collectifs, les positionne sur des actions dites « étapes de parcours ».

L'accompagnateur est prescripteur vers toutes les actions mises en place pour soutenir la reprise d'emploi du participant et **il est attendu de sa part des prescriptions soutenues vers ces actions** ainsi qu'une participation à l'animation des modules existants ou élaborés en cours d'année, selon les réponses spécifiques à apporter.

L'accompagnateur est tenu de participer aux instances opérationnelles du PLIE (environ 100 heures par an) et d'utiliser la base de données ABCViesion PLIE.

L'entrée et la sortie du participant dans le PLIE sont validées par le Groupe d'Appui.

- **MODALITES :**

L'accompagnement et les outils envisagés devront être décrits dans la proposition.

Il devra comporter à minima les phases suivantes :

- **un travail individuel avec le participant :**

- Entretien d'accueil, diagnostic, évaluation, orientation et suivi en emploi
- Identification des freins à l'emploi et recherche de solutions alternatives (actions de remobilisation...),
- Mobilisation des publics sur des étapes de parcours (emploi, formation ...) ; il est de la responsabilité de l'accompagnateur de réduire le temps entre les étapes de parcours.
- Mobilisation des outils de droit commun et des outils spécifiques au PLIE,
- Rendez-vous à 1 an de parcours dans le PLIE afin d'identifier de nouvelles micro-actions à mettre en place sur un ou plusieurs des domaines suivants : accompagnement social, aller vers l'entreprise, la qualification.
- Suivi dans l'emploi à six mois.

- **des phases et actions collectives organisées pour les publics suivis :**

- Participation régulière des agents de l'opération aux ateliers de recherche d'emploi et toute action collective organisée dans le cadre de la programmation,
- Entraînement aux techniques de recherche d'emploi (préparation à l'entretien, simulation d'entretien, lettre de motivation, préparation de CV),
- Ateliers de repérage des freins à l'emploi

**- ou faisant partie des instances du PLIE sur invitation du service animation :**

- Actions de promotion du PLIE de type informations collectives au sein des trois agences Pôle emploi pour les publics éligibles au PLIE ,
- Participation aux modules d'entrée dans le PLIE pour l'ensemble des publics du PLIE ,
- Participation aux actions de prospections collectives pour l'ensemble des publics du PLIE
- Participation aux modules de formations collectifs pour l'ensemble des publics du PLIE
- Mutualisations d'actions collectives

Afin d'assurer un accompagnement dans l'emploi de qualité, il est convenu de prendre comme base de calcul qu'un équivalent temps plein d'accompagnateur spécifique puisse assurer le suivi en moyenne de 110 participants par an dont 60 en file active.

Pour les accompagnements du Département d'Aide à la Définition du Projet Professionnel, l'objectif pour un ETP est de 44 personnes en file active.

Pour les accompagnements du Département d'Accompagnement à la Reprise d'Emploi et Dans l'Emploi, l'objectif pour un ETP est de 88 personnes en file active.

- **OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT 2017 :**

1 000 personnes dont les reprises éventuelles de la précédente programmation, seront concernées par l'accompagnement.

- **OBJECTIFS DE RESULTATS :**

Sont considérés comme sorties positives : les contrats de travail supérieurs à un mi-temps : CDI, CDD  $\geq$  6 mois, contrats en alternance, l'intérim long  $\geq$  6 mois, les contrats aidés  $\geq$  12 mois, les créations d'entreprise et les formations qualifiantes ou diplômantes quelle que soit leur durée.

Le taux de sorties positives de 50% minimum sera ainsi calculé sur le total des sorties.

Les contrats de travail ou attestations d'emploi signées par l'employeur, les attestations de formation et de diplôme devront être transmis au Service d'Animation du PLIE.

- **ELEMENTS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**

Les indicateurs de suivi et d'évaluation suivants seront à renseigner en concertation avec l'animation du PLIE, en s'appuyant sur le logiciel *VieSION PLIE*

- Nombre de personnes accompagnées (*par âge, sexe, critères d'entrée*),
- Nombre de rendez-vous,
- Nombre et nature des étapes de parcours mises en place,
- Durée moyenne du parcours,
- Nombre et nature des sorties positives validées,
- Nombre et nature des sorties sans emploi durable,
- Nombre de partenaires associés à l'accompagnement,
- Nombre d'actions différentes utilisées par le référent pour organiser les parcours,
- Rendez-vous individuels avec la coordination pour suivre les parcours des participants.

Par ailleurs, il sera nécessaire de répondre aux demandes de l'Etat en ce qui concerne le suivi des participants

Les bénéficiaires seront chargés de la saisie des indicateurs liés aux participants dans VieSion PLIE, le service animation du PLIE sera à leur disposition pour un appui à l'exportation des données dans MadémarcheFSE.

### **Dispositif 1.2 - Accompagnement : étapes de parcours de type actions mobilisables pour l'accès à l'emploi des participants du PLIE**

Ces actions ponctuelles ou complémentaires aux autres actions de la programmation peuvent être d'ordres différents :

- lever les freins professionnels à l'emploi :  
formations spécifiques en réponse à la nécessité de continuité et de dynamisation du parcours (notamment dans le domaine des TIC), lorsque les dispositions prévues en matière de formation n'apportent pas une réponse individualisée adaptée ; mise en situation professionnelle (périodes d'immersion, de stage, d'évaluation en milieu de travail, tutorat...) et travail dans les structures d'insertion par l'activité économique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique ;
- lever les freins sociaux à l'emploi :  
Accompagner à résorber les difficultés sociales, financières, physiques ou psychologiques, qui empêchent le projet professionnel de se réaliser ;  
notamment par des mesures d'acquisition des compétences de base ou de remise à niveau (notamment apprentissages linguistiques en français, en langue étrangère et/ou remises à niveau des savoirs de base en informatique), d'aide à la mobilité, de garde d'enfants..., en soutenant leur mise en œuvre lorsque les solutions n'existent pas ou de manière insuffisante dans le territoire considéré et dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.  
Accompagner les problématiques santé.
- Mobiliser et redynamiser les parcours des participants  
Accompagner l'orientation, préparer l'accès à la formation,  
Développer les compétences  
Développer la connaissance de l'entreprise et de ses codes (techniques de recherche d'emploi, nouveaux outils tels que les MOOCS...)  
Accroître la mobilité,  
Mobilisation sur le projet professionnel.

les propositions devront préciser le dimensionnement, les éléments de suivi et d'évaluation ;

**Les candidats peuvent combiner les deux types d'action 1.1 et 1.2.**

**Toutes les actions ponctuelles doivent être à destination de l'ensemble des publics du PLIE pas seulement ceux suivis par l'accompagnateur.**

**Les publics sont positionnés sur ces actions par leurs accompagnateurs respectifs.**

## **➤ Pour l'Objectif Spécifique 2 dit OS 3.9.1.2 Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion**

### **Dispositif 2.1. - Etapes de parcours PLIE / relation entreprise prospection ciblée**

Même si la maîtrise des techniques de recherche d'emploi a été travaillée avec l'accompagnateur, la recherche et la concrétisation de l'emploi se révèlent de plus en plus difficiles pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

La mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi passera par la mise en place d'actions de type « prospection ciblée ».

Il s'agira d'actions ressources pour les participants du PLIE sur une séquence de leur parcours professionnel en lien avec les entreprises.

Afin d'assurer une mission de prospection, de placement en entreprise et d'intégration de qualité, le comité de pilotage du PLIE souhaite :

- Un renfort des liens de proximité entre accompagnement et prospection.
    - Pour cela il a choisi d'appuyer cette mission sur une prospection ciblée adaptée aux personnes orientées par les accompagnateurs, validées par l'animation du PLIE et considérées en étape de parcours « prospection ». Les publics des quartiers prioritaires seront le cœur de cible de cette méthode.
    - Cette méthode de prospection ciblée de proximité devra prendre appui à minima sur les Points Emploi de Quartiers existants et les accompagnateurs du PLIE intervenant sur ces quartiers ;
    - Les entrées des participants en prospection ciblée seront validées lors d'un entretien tripartite associant le participant, l'accompagnateur et le chargé de relation entreprise
    - Le délai entre la validation de prescription par le service animation et le rendez-vous tripartite devra être inférieur à 1 mois
    - Les sorties devront faire l'objet soit d'un entretien tripartite, soit d'un avis motivé du chargé de relation entreprise au service animation et à l'accompagnateur
  - Une action soutenue de négociation, de médiation et d'intégration dans l'emploi vis-à-vis des entreprises afin d'appuyer toutes les opportunités emploi pour faciliter la mise en mouvement et la remise en emploi et le maintien dans l'emploi du public...
- OBJECTIFS ATTENDUS :
    - travailler en étroite relation avec les accompagnateurs référents du public et le service animation du PLIE.
    - intervenir sur les ateliers et actions collectives du PLIE y compris actions de promotion à la demande des accompagnateurs ou du service animation,
    - présenter aux entreprises le dispositif PLIE porté par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, l'Etat et le Département ;
    - prospecter les entreprises pour déceler l'offre cachée du marché, et travailler son contenu avec l'employeur,
    - travailler sur l'offre d'emploi pour inciter les entreprises à proposer des contrats de plus de six mois et de négocier les poursuites des contrats courts,
    - proposer les offres d'emploi aux personnes inscrites dans le PLIE exclusivement ; relayer à la prospection ouverte les offres non pourvues détectées par la prospection ciblée,
    - les offres détectées seront transmises systématiquement à Pôle Emploi qui ne les diffusera que si elles n'ont pas pu être pourvues par des participants du PLIE. Le bilan devra intégrer ces éléments.
    - préparer les participants à l'entretien et les mettre en relation avec l'employeur,
    - suivre et maintenir en emploi chaque personne recrutée à minima avec un rendez-vous à 1 mois (point, lecture fiche de paye...) et durant les six premiers mois de son contrat de travail,
    - Les contrats de travail ou attestations signées par l'employeur devront être transmis au service animation du PLIE.

- MODALITES :

Le candidat exposera les modalités de diffusion des offres aux différents partenaires du dispositif.

Il précisera la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de cette action :

- Les publics : mode de diffusion de l'offre d'emploi, mise en relation sur les offres, préparation à l'entretien, modalités et nombre de suivis dans l'entreprise, outils utilisés...,
- mode opératoire d'une prospection adaptée aux publics prescrits (durée, rendez-vous...),

- Les entreprises : plan et stratégie de prospection, mode de sensibilisation, d'information, prise d'offres médiation, intégration du nouveau salarié, actions spécifiques...
- Partenaires et opérateurs : travail partenarial proposé (rythme, temps dédiés, diffusion, partages d'outils)...
- La coordination permettant de suivre l'action et tous les critères d'évaluation qualitative seront à préciser dans la proposition.

- OBJECTIFS 2017 :

Il est souhaité que 2 ETP puissent intégrer une équipe dédiée à la relation entreprise par prospection adaptée pour répondre aux besoins des participants en terme d'emploi de toute durée à détecter.

Chaque ETP devra travailler à la mise en emploi de 20 participants pour au moins 70 personnes qui seront prescrites par les accompagnateurs référents du PLIE.

Le candidat transmettra la fiche de poste ainsi que le CV de la ou des personnes en charge de la prospection ciblée et de l'intégration du participant. Il précisera les fonctions et le temps qui seront consacrés à l'action au regard des objectifs de résultat demandés pour un ETP.

- ELEMENTS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Les indicateurs suivants seront à renseigner obligatoirement par le bénéficiaire :

- Saisie des indicateurs des participants, des offres, des entretiens et des étapes emploi dans la base de données du PLIE ABC Viesion,
  - Nombre d'entreprises prospectées, secteurs d'activités et nature des contacts, par secteur géographique de l'agglomération,
  - Typologie des relations avec les entreprises (captage et mise en relation sur offre, repérage support de type PMSMP, premier accompagnement dans l'emploi, médiation, bilan/valorisation et formalisation des expériences et compétences,....
  - Nombre et nature des offres collectées, nombre de mises en relation, nombre d'offres relayées à la Prospection Ouverte et à Pôle Emploi,
  - Typologie des publics accueillis mis en relation avec les offres,
  - Nombre et nature des contrats signés par catégorie de publics,
  - Transmission des contrats de travail au service animation du PLIE,
  - Bilan mensuel de la prospection et tableau des mises en emploi envoyés tous les mois à la coordination du PLIE (en tableur excel),
  - Réunions trimestrielles de point d'étape entre CdA, Pôle emploi, responsables et équipes des missions relation entreprise
- D'autres critères d'évaluation qualitatifs seront à préciser dans la proposition.

## **Dispositif 2.2. - Relation entreprise- développement de la responsabilité sociale des entreprises - clauses insertion (actions de type assistance au système)**

Ce dispositif vise à renforcer la coopération avec les milieux économiques et créer de nouvelles opportunités d'emploi par :

- le renforcement de la relation avec les entreprises,
- la promotion des clauses d'insertion dans les marchés publics et les achats privés,
- le développement d'actions répondant aux besoins des publics et aux besoins en main d'œuvre du territoire,
- la définition voire l'expérimentation d'approches et de méthodes permettant de développer les solutions de mise en activité, de retour à l'emploi y compris de prise de conscience des réalités du bassin d'emploi et des postes de travail pour les publics, de découverte des filières significatives de l'agglomération en amont des mises en relation sur offres et tout au long du parcours.

### 2.2.1. Mise en relation entreprises - prospection ouverte

La méthode de prospection ouverte visera à détecter des offres sur l'ensemble de l'agglomération et son bassin d'emploi. Cette méthode pourra faire l'objet d'un dossier séparé au titre de l'assistance au système.

Il s'agira de créer les conditions d'une mission de relation entreprise au sens large permettant les passerelles entre le monde économique et les publics cibles du PLIE : visites d'entreprise, tables rondes, recherche de stages, d'immersion, actions de type « parrainage »...

- OBJECTIFS ATTENDUS :

- travailler en étroite relation avec les accompagnateurs référents du public et le service animation du PLIE.
- intervenir sur les ateliers et actions collectives du PLIE y compris actions de promotion,
- assurer des permanences en partenariat avec les accompagnateurs PLIE pour des co-animations d'ateliers, des co-constructions d'actions en lien avec l'entreprise de type petits déjeuners emploi, stages, parrainage...
- présenter aux entreprises le dispositif PLIE porté par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, l'Etat et le Département ;
- développer un réseau d'entreprises
- prospector les entreprises pour rechercher des offres d'emplois
- travailler le contenu des offres avec les employeurs pour les inciter à proposer des contrats de plus de six mois et négocier la poursuite des contrats courts,
- proposer les offres d'emploi aux accompagnateurs qui assureront le repérage des participants ; les offres détectées seront transmises systématiquement à Pôle Emploi qui ne les diffusera que si elles n'ont pas pu être pourvues par des participants du PLIE. Le bilan devra intégrer ces éléments.
- préparer les participants à l'entretien et les mettre en relation avec l'employeur,
- accompagner les entreprises pour le suivi dans l'emploi afin de garantir un maintien dans l'emploi jusqu'au six premiers mois du contrat de travail,
- les contrats de travail ou attestations signées par l'employeur devront être transmis au Service Animation du PLIE.

- MODALITES :

Le candidat exposera les modalités de diffusion des offres aux différents partenaires du dispositif.

- Les publics : mode de diffusion de l'offre d'emploi, mise en relation sur les offres, préparation à l'entretien, modalités et nombre de suivis dans l'entreprise, outils utilisés...,
- Les entreprises : plan de prospection, mode de sensibilisation, d'information, prise d'offres médiation, intégration du nouveau salarié, actions spécifiques...,
- Partenaires et opérateurs : travail partenarial proposé...
- La coordination permettant de suivre l'action et tous critères d'évaluation qualitatives seront à préciser dans la proposition.

Il précisera en outre, les modalités expérimentales ou innovantes qu'il propose d'apporter, notamment sur le volet « responsabilité sociétale des entreprises »

- OBJECTIFS 2017 :

Pour mettre en œuvre cette mission et répondre, entre autres, aux besoins des participants en terme d'emploi de toute durée à détecter, il est souhaité que 1.5 ETP puissent intégrer une équipe dédiée à la relation entreprise.

Il est attendu que chaque ETP puisse produire 85 contrats signés dont 65 contrats correspondant à des étapes de parcours et 20 correspondant à une sortie positive.

Le candidat transmettra la fiche de poste ainsi que le CV de la ou des personnes en charge de la prospection en entreprise et de l'intégration des participants du PLIE. Il précisera les fonctions et le temps qui sera consacré à l'action au regard des objectifs de résultat demandés pour un ETP.

- ELEMENTS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Les indicateurs suivants seront à renseigner obligatoirement par le bénéficiaire :

- Plan de prospection,
- Saisie des offres, des entretiens et des étapes dans la base de données du PLIE
- Nombre d'entreprises prospectées, secteurs d'activités et nature des contacts, par secteur géographique de l'agglomération,
- Nombre et nature des offres collectées, nombre de mises en relation, nombre d'offres relayées à Pôle Emploi,
- Nombre de tables rondes, de cellules de recrutements...
- Nombre et nature des contrats signés par catégorie de publics,
- Transmission des contrats de travail au service animation du PLIE,
- D'autres critères d'évaluation qualitatifs seront à préciser dans la proposition.
- Bilan mensuel de la prospection et tableau des mises en emploi envoyés tous les mois à la coordination du PLIE (en tableur excel),
- Réunions trimestrielle de point d'étape entre CdA, Pôle emploi et responsables des missions relation entreprise

### 2.2.2. Accompagnement aux clauses sociales

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle porte la mission de facilitateur des clauses insertion du territoire pour ses propres marchés, ceux de la Ville de La Rochelle, Atlantic Aménagement et l'Office Public d'Habitat communautaire.

A ce titre elle assure :

- La promotion du dispositif notamment par des actions de sensibilisation auprès des donneurs d'ordres du territoire,
- L'animation du partenariat territorial pour la réalisation de l'action d'insertion
- Le conseil aux maîtres d'ouvrage pour l'identification des marchés, la rédaction du volet social des pièces du marché, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des opérations,
- La contribution au développement de l'offre d'insertion et la mise en œuvre des coopérations en faveur des publics avec les partenaires mobilisés autour de la clause.
- L'information et l'accompagnement des entreprises.
- L'évaluation du dispositif

Afin de saisir toutes les opportunités d'emploi, une action de suivi opérationnel des clauses insertion est attendue.

Cette action de **type assistance au système** devra couvrir les missions suivantes :

- participer aux réunions de coordination des parcours d'insertion une fois par mois déclenchées par la coordination du PLIE,
- accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la clause
- travailler la prise d'offre avec les entreprises titulaires des marchés
- analyser les contenus des emplois proposés et les compétences requises
- diffuser les offres aux accompagnateurs du PLIE et aux partenaires emploi du territoire,

- identifier, préparer et mettre en relation les publics avec les entreprises attributaires et suivre les publics durant l'exécution de la clause, en lien avec le Service public de l'emploi, les structures de l'IAE et les accompagnateurs,
  - o assurer la détection des publics en priorité parmi les public du PLIE puis parmi les partenaires emploi du territoire
  - o proposer des candidats éligibles aux clauses insertion aux entreprises
  - o mobiliser les outils et services nécessaires facilitant la proposition et l'embauche de candidats : montage des actions de formation préalable à l'embauche, mobilisation de l'offre de service du territoire, mobilisation des actions de droit commun ou création d'une offre nouvelle....
  - o assurer le suivi du public clauses en entreprise
- enregistrer les entreprises titulaires, les offres d'emploi, les publics clauses et le suivi de leurs étapes « clauses » via le logiciel ABC Viesion PLIE et Clause (enregistrement des personnes retenues par les entreprises, collecte des contrats de travail ou de tout justificatif de mission...)

- OBJECTIFS 2017 :

0.5 ETP est attendu sur cette mission.

- ELEMENTS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Tableaux de bord par opération (nombre de lots clausés, nombre d'entreprises différentes, nombre de personnes différentes, types de contrats signés...)

Nombre de rendez-vous en entreprises, nombre de réunions de chantier, nombre de réunions partenariales...

**Les actions 2.2, 2.2.1 et 2.2.2 peuvent être regroupées.**

### **2.2.3. Actions innovantes et expérimentales apportant une plus-value au dispositif PLIE**

Il s'agira de toute action visant au développement de l'emploi durable qui sera menée pour les publics du PLIE en lien avec les entreprises du bassin d'emploi.

Les actions devront s'inscrire dans les priorités de l'**objectif spécifique 2 « Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion »** du programme opérationnel national FSE suivantes :

- La mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi :
  - o Les démarches d'animation territoriale visant à rapprocher les acteurs de l'emploi des branches et des partenaires sociaux ;
  - o Les démarches conduites au titre de la relation employés/employeurs de l'économie sociale et solidaire ;
  - o La formation et la professionnalisation des acteurs de l'insertion.
- La coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :
  - o Accompagnements collectifs des entreprises du secteur marchand et des SIAE pour faciliter le rapprochement et les collaborations territoriales, notamment en permettant un accompagnement mis en œuvre conjointement par des entreprises et des structures d'utilité sociale ;
  - o Le soutien et l'accompagnement des projets favorisant les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des personnes vers l'emploi marchand.

## ➤ Pour l'Objectif Spécifique 3 dit OS 3.9.1.3 Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS)

### Dispositif 3 - Animation PLIE

Ce dispositif fait l'objet d'un appel à proposition réservé compte tenu du portage en interne de l'animation du PLIE par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Il vise :

- l'ingénierie, l'animation du dispositif,
- la coordination des bénéficiaires chargés de la mise en œuvre des actions du PLIE, leur information et formation,
- l'accueil, l'orientation et la gestion des parcours vers l'emploi des participants du dispositif.

## II. PROPOSITIONS D' ACTIONS

---

Les propositions d'actions peuvent relever de chacun de ces thèmes.

**Les porteurs de projets qui souhaitent se positionner sur plusieurs opérations relevant d'objectifs spécifiques différents devront produire un dossier par opération.**

Le Comité de Pilotage se réserve la possibilité de lancer un nouvel appel à propositions en cours d'année 2017 en fonction des besoins détectés.

Chaque proposition d'action devra présenter :

1 bilan qualitatif et quantitatif intermédiaire de l'action en cours si le porteur de projet est déjà bénéficiaire en 2016 sur la base du modèle proposé en annexe.

### L'expérience du candidat :

- compétences et savoirs en lien avec le type d'action proposé (en matière d'accompagnement professionnel, de « coaching » vers et dans l'emploi,
- implication et participation dans le réseau des acteurs institutionnels et sociaux locaux,
- engagement et présence auprès des entreprises locales.

Les moyens humains envisagés : fiche de poste et lettre de mission nominative (obligatoire pour les temps plein), compétence de la personne en charge de l'action, Curriculum Vitae. Le dossier précisera ses qualités, ses fonctions et le temps qu'il souhaite consacrer à l'action au regard du nombre de participants à suivre pour un Equivalent Temps Plein (ETP) ou du nombre de contacts entreprises envisagés.

Pour la relation entreprise, des prospecteurs expérimentés et ayant une connaissance du bassin d'emploi de La Rochelle seront privilégiés.

Le candidat devra présenter ce qu'il compte mettre en place au titre de la formation permanente de ses équipes en lien avec les missions confiées.

Les moyens matériels envisagés : Le candidat présentera les conditions matérielles de réalisation de l'action (local, équipement, fournitures, réseau, logistique informatique...).

Il est précisé que pour assurer l'accompagnement, le candidat sera en capacité de produire des actions individuelles et collectives. Il est recommandé que les agents de l'opération puisse disposer :

- d'une ligne téléphonique, accès Internet ADSL, copieur et scan...
- d'un ordinateur en permanence, afin de saisir et d'utiliser les bases de données « ma démarche FSE » et ABC VISION PLUS.
- D'espaces de travail ponctuels ou permanents permettant des temps collectifs

#### Le lieu de réalisation envisagé :

Les accompagnements renforcés devront prendre en compte la structuration de l'agglomération de la Rochelle et principalement :

- la zone urbaine centrale : Aytré, Lagord, Périgny, Puilboreau et La Rochelle avec une prise en compte des quartiers politique de la ville qu'ils soient prioritaires (Mireuil, Villeneuve les Salines et Port Neuf) ou en veille active (Pierre Loti à Aytré, Laleu et La Pallice à La Rochelle) ;
- les pôles d'appui qui concentrent les services de proximité à savoir : Angoulins, Châtelailon-Plage, Dompierre-sur-Mer, Nieul-sur-Mer et La Jarrie.

#### Les modalités de mise en œuvre proposées :

Le bénéficiaire se conformera aux procédures et outils mis en œuvre sur l'accompagnement dans le cadre du PLIE.

Il prévoira notamment sa participation aux différentes instances et groupes de travail déclenchés par l'animation du PLIE.

Il précisera en outre, les modalités expérimentales ou innovantes qu'il propose d'apporter tant sur les actions collectives, qu'individuelles.

### **III. PÉRIODE DE RÉALISATION**

---

Les actions se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

### **IV. MODALITES DE SÉLECTION DES PROJETS**

---

La sélection des actions sera réalisée par le Comité de Pilotage du PLIE de l'agglomération de La Rochelle qui proposera une programmation au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO), organisme intermédiaire pivot dit OI Pivot, gestionnaire des Fonds Européens pour les PLIE de Charente-Maritime.

**Les dossiers recevables seront évalués selon les critères de sélection suivants :**

- éligibilité des actions et des publics à l'axe 3 du PON-FSE,
- capacité du porteur à répondre aux exigences FSE,
- la valeur ajoutée apportée par le FSE au regard des dispositifs relevant du droit commun ;
- coût de l'action et corrélation entre le montant et la qualité de l'opération,
- capacité du candidat à mobiliser des contreparties financières.
- cohérence entre les moyens mis en œuvre et les résultats attendus ;
- expérience et compétences de la structure et de son personnel afférent à l'opération, notamment dans l'accompagnement des publics (tous publics éloignés de l'emploi) ;
- connaissance avérée du territoire
- capacité à travailler en partenariat sur le territoire de candidature ;
- la simplicité et la lisibilité de mise en œuvre ;
- la prise en compte des priorités transversales : égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances, lutte contre les discriminations et vieillissement actif.
- la capacité à apporter des réponses aux problématiques additionnelles et aux besoins spécifiques des publics visés, à présenter un effet levier sur l'accès à l'emploi des participants par :
  - l'association d'expertises pluridisciplinaires pour la construction et la mise en œuvre des parcours ;
  - la sécurisation des étapes du parcours;
  - la participation participants à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des parcours, notamment dans le cadre d'expérimentations ;
  - le caractère innovant des réponses apportées.

## V. FINANCEMENT DES OPERATIONS

---

Le règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2013 spécifie notamment que les Fonds structurels et d'investissement apportent « un soutien en complément des interventions nationales, régionales et locales, à la réalisation de la stratégie de l'Union européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive ainsi qu'à travers des missions spécifiques des Fonds».

La finalité des opérations financées dans le cadre de cet appel à propositions s'inscrit dans le Programme opérationnel national du Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole.

La mobilisation du Fonds Social Européen, atteignant au maximum 60% des dépenses éligibles (car l'ex « Poitou-Charentes » est une région en transition), s'opère selon le principe d'additionnalité en complément de financements publics. Il appartient par conséquent aux candidats de rechercher des contreparties financières.

## VI. OBLIGATIONS LIEES AU FONDS SOCIAL EUROPEEN (F.S.E)

---

Le Fonds Social Européen, axe 3, objectifs spécifique 1 et 2, interviendra en additionnalité des financements publics.

Les candidats devront proposer un dossier financier en conformité avec les nouvelles règles FSE de coûts simplifiés et privilégier la forfaitisation à 15 ou 20 %.

Les candidats retenus auront en charge de saisir les indicateurs liés aux participants dans VieSion PLIE, le service animation du PLIE sera à leur disposition pour un appui à l'exportation des données dans MadémarcheFSE.

Les bénéficiaires auront également à se conformer aux exigences FSE dans le cadre de la réalisation des différents types de contrôle et des obligations de publicité. Ces éléments seront détaillés dans leur convention.

## VII. PROCEDURE ET CALENDRIER :

---

20 septembre 2016

- Comité de pilotage du PLIE pour décision du lancement de l'appel à propositions 2017.

3 octobre 2016

- Diffusion de l'appel à propositions d'actions sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et de l'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie.

6 octobre 2016 de 9h30 à 12h

- Réunion publique : informations sur l'appel à propositions en présence de l'OI Pivot et du service animation du PLIE

Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
bâtiment Vaucanson  
16 rue Jacques Vaucanson  
17180 PERIGNY

28 octobre 2016

- **Date limite de dépôt des dossiers** pour les dispositifs :
  - 1.1. Accompagnement renforcé
  - 1.2. Accompagnement - étapes de parcours de type actions mobilisables pour l'accès à l'emploi des participants du PLIE
  - 2.1. Etapes de parcours : relation entreprise prospection ciblée
  - 2.2.1. Action système : mise en relation entreprise - prospection ouverte
  - 2.2.2. Action système : accompagnement aux clauses sociales
  - 2.2.3. Actions innovantes et expérimentales
  3. Animation - appel à proposition Interne

La réponse à l'appel à propositions doit être effectuée exclusivement via le portail de dématérialisation

**"Ma démarche FSE" : <https://ma-demarche-fse.fr/demat/servlet/login.html>**  
(pour cela, créer un compte porteur de projet ou utiliser un compte existant)  
**L'intitulé de chaque action devra commencer par 2017/LR/**

Décembre 2016 à Mars 2017

- Examen des demandes par le Comité de Pilotage du PLIE de l'agglomération de La Rochelle

#### **Contact Animation du PLIE.**

Des rendez-vous pour aider à définir les périmètres, les contenus d'actions et la constitution des dossiers pourront être pris auprès du service Emploi et Enseignement Supérieur de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Pour toute information vous pouvez contacter :

Delphine SOUCHE  
Hôtel de la Communauté d'Agglomération  
6 rue Saint-Michel - CS 41287  
17086 LA ROCHELLE - CEDEX 02  
Tél : 05 46 30 34 68/courriel : [delphine.souche@agglo-larochelle.fr](mailto:delphine.souche@agglo-larochelle.fr)

#### **Contact Assistance technique FSE.**

Les agglomérations de LA ROCHELLE et ROCHEFORT ont mutualisé la gestion administrative et financière du FSE PLIE. Pour toute information technique liée à la candidature en ligne, « ma démarche FSE » vous pouvez contacter :

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Organisme Intermédiaire Pivot  
Sandrine MÜMLER  
05 46 99 78 50  
[s.mumler@agglo-rochefortocean.fr](mailto:s.mumler@agglo-rochefortocean.fr)

## Liens utiles :

Le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour télécharger le protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi 2015-2020 signé le 20 mars 2015

<http://www.agglo-larochelle.fr/chercher-un-emploi>

Le site internet national du Fonds Social Européen (FSE)

<http://www.fse.gouv.fr>

le site internet du lancement de la programmation FSE 2014-2020 pour avoir des exemples de projets, un espace documentation (programme opérationnel nationale FSE, guide du candidat ma démarche FSE...) :

<http://www.villagefse.fr/>

le site internet Ma démarche FSE

[https://ma-demarche-fse.fr/si\\_fse/servlet/login.html](https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html)

le site internet Europe en France et ses pages sur les ressources réglementaires dont :

- la charte graphique

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Ressources-reglementaires-et-strategiques/La-charte-graphique-des-Fonds-Europeens-Structurels-et-d-Investissement-2014-2020>

- les règlements des fonds européens

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Ressources-reglementaires-et-strategiques/Les-reglements-2014-2020>

- le guide des institutions européennes à l'usage des citoyens

[http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Guide-des-institutions-europeennes-a-l-usage-des-citoyens/\(language\)/fre-FR](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Guide-des-institutions-europeennes-a-l-usage-des-citoyens/(language)/fre-FR)



DONNEES FINANCIERES	Convention 2016				Projection au 31/12/2016			
	TOTAL		PLIE		TOTAL		PLIE	
	€	%	€	%	€	%	€	%
<i>Dépenses directes</i>	0 €	0%	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%
1. Personnel								
2. Fonctionnement								
3. Prestations externes								
<i>Dépenses indirectes</i>								
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>
<b>1. Fonds Social Européen - PLIE</b>								
2. <i>Financements publics</i>	0 €	0%	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Contrat de ville (Etat)								
Autres Etat								
Conseil Départemental								
Conseil Régional- CRDD								
CARO								
Ville de Rochefort								
Autre financement public								
3. <i>Financements externes privés</i>								
4. <i>Autofinancement</i>	0 €	0%	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Recettes générées								
Autre autofinancement								
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>
<i>Commentaires sur le budget :</i>								